

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION REGIONALE DE LA
DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL DE L'EXTRÊME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

COMMUNE DE KAR-HAY

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

FAR NORD REGION

FAR NORD REGIONAL DELEGATION OF
DECENTRALIZATION AND LOCAL DEVELOPMENT

DIVISIONAL DELEGATION OF MAYO-DANAY

KAR-HAY COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°~~14~~ /AONO/C-KHY/CIPM/2025 du ~~127 FEV 2025~~ POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE GARE ROUTIERE DE TROIS (03) CAPACITES A DOUKOULA,
DEPARTEMENT DE MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.

FINANCEMENT : BUDGET DU BIP MINT 2025 DE KAR-HAY, EXERCICE 2025

1. Objet de l'Appel d'Offres

Le Maire de la Commune de Kar-Hay, Maître d'Ouvrage lance un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de CONSTRUCTION D'UNE GARE ROUTIERE DE TROIS (03) CAPACITES à Doukoula, dans la commune de Kar-Hay , Département de MAYO-DANAY, Région de l'Extrême-Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux à réaliser portent sur :

- La construction d'un Hall ;
- La construction d'un parking de 10 places pour véhicules ordinaires ;
- La construction d'un bloc administratif comprenant 03 bureaux, 02 magasins un hall et un WC ;
- La construction de 01 quais d'embarquement ;
- La construction de 01 quais de débarquement ;
- La construction de 10 boutiques ;
- La construction de 01 bloc de 04 latrines ;
- Construction d'un magasin.

Les différents corps d'état se déclinent comme suit :

- L'installation et le repli du chantier (transport sur le site du chantier de tous les matériaux, équipements, matériels et outillages nécessaires à l'exécution des travaux, baraque de chantier, base vie pour logement et toute logistique nécessaire au personnel travaillant sur le site, etc.), palissade, gardiennage, implantation des ouvrages ;
- Le gros œuvre (fouilles, terrassement, fondations et ossature en béton armé, maçonneries, chapes et enduits, charpente, couverture et étanchéités, etc.) toutes sujétions comprises ;
- Le second œuvre (menuiserie bois pour baies, portes et huisseries, couvres joints plinthes et plafonds, menuiserie métallique pour grilles de sécurité des portes et baies, gardes corps, châssis des ouvrants et vitrerie, électricité et éclairage, plomberie et sanitaires, revêtement sols et murs, peintures, climatisation, etc.) toutes sujétions comprises.

3. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à égalité de conditions aux sociétés et entreprises ou groupement d'entreprises de droits camerounais, ayant une expérience avérée dans le domaine de la construction des Bâtiments et travaux publics.

Par le présent Avis d'Appel d'Offres, les entreprises intéressées sont invitées à fournir dans leurs offres, les informations authentiques qui permettront de retenir celle pouvant réaliser les prestations après une évaluation approfondie et objective de leurs dossiers.

4. Financement

Les travaux, objet du présent Appel d'Offres, sont financés par les ressources du BIP MINT 2025 de Kar-Hay, exercice 2025, pour un montant prévisionnel toutes taxes comprises par lot de :

MARCHE UNIQUE	Montant prévisionnel
1	80 000 000 FCFA
TOTAL	80 000 000 FCFA

5. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Dès publication du présent avis, le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux jours et heures ouvrables dans les services de la Commune de Kar-Hay, BP. 02 Téléphone : 652 5761 12, auprès du SIGAM de la commune.

6. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu à la Commune de Kar-Hay BP. 02 au Bureau du Suivi des Marchés et des Projets Communaux Tél : 652 5761 12/ 697 18 85 66, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable, au titre des frais d'achat du dossier, de cent mille (100 000) francs CFA à la Recette municipale de Kar-Hay.

7. Cautionnement provisoire :

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives une caution de soumission (conforme au modèle joint en annexe) délivré par la CDEC (caisse des dépôts et consignations), d'un montant par lot suivant le tableau ci-dessous et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres :

N° du lot	Cautionnement provisoire
1	1 600 000 FCFA

8. Présentation des offres

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (Volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (Volume 3).

Les offres ainsi présentées seront placées sous simple enveloppe, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause. Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de même couleur autre que le blanc.

9. Remise des Offres

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais, en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, conformes aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offre, devra être déposée contre récépissé sous plis fermé, à la Commune de Kar-Hay, auprès du Chef de Bureau du Suivi des Marchés et des Projets Communaux, au plus tard le 27 FEV 2025 14 heures locale et devra porter la mention :

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° 14 /AONO/C-KHY/CIPM/T-BEC/2025 DU 27 FEV 2025 POUR LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UNE GARE ROUTIERE DE TROIS (03) CAPACITES A DOUKOULA,
DEPARTEMENT DE MAYO-DANAY, REGION DE L'EXTREME-NORD.
FINANCEMENT : BIP MINT , EXERCICE 2025

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet de l'offre, les autres pièces administratives requises (en cours de validité) devront être impérativement produites en originaux et en copies certifiées conformes par le service émetteur datant de moins de trois (03) mois et valide le jour de l'ouverture des plis, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement être en cours de validité conformément à la réglementation en vigueur.

Les offres parvenues après les dates et heures limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un (01) temps le **27 MARS 2025** à 15 heures, précises dans la salle de réunions de la Commune de Kar-Hay.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne (même en cas de groupement) de leur choix ayant une parfaite connaissance du dossier.

12. Délai de réponse des soumissionnaires

Pour cet Appel d'Offres, le délai de réponse est fixé à trente (30) jours calendaires aux entreprises désireuses d'y participer à compter de la date de publication de l'Avis d'Appel d'Offres.

13. Délai d'exécution des travaux

Le délai maximum d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux est de six (06) mois calendaires par lot incluant toutes les contraintes liées l'enclavement et aux contraintes particulières du site relatif aux conditions climatiques et au moyen d'accès sur place, et court à compter de la date de notification de l'Ordre de Service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

14. Evaluation des offres ;

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.
- 2^e étape : Evaluation technique des offres administrativement conformes.
- 3^e étape : Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conformes.

Les critères d'évaluation des offres sont les suivants :

14.1- Critères éliminatoires

14.1.1 : Pièces administratives

- a) Dossier incomplet ;
- b) Pièce falsifiée ou non authentique.
- c) Absence de la caution

14.1.2 : Offre technique

- a) Fausse déclaration, documents falsifiés ou scannés ;
- b) Non existence dans l'offre technique de la rubrique « organisation, méthodologie et planning » ;
- c) Offre sans chef de chantier ou avec chef de chantier ayant une expérience < 5 ans ;
- d) Offre sans solvabilité financière ;
- e) Non satisfaction, à au moins 70% critères essentiels ;
- f) Abandon d'un chantier ou chantier inachevé les trois dernières années (2024 – 2023 – 2022)

14.1.3 : Offre financière

- a) Offre financière incomplète ;
- b) Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;
- c) Absence d'un sous-détail de prix ;
- d) Sous-détail de prix irréaliste et erroné.

14.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base des 43 critères essentiels ci-dessous :

- a) Présentation sur 4 critères ;
- b) Le personnel d'encadrement de l'entreprise sur 10 critères ;
- c) Le matériel de chantier à mobiliser sur 10 critères ;
- d) La méthodologie d'exécution sur 13 critères ;
- e) Références et capacité de préfinancement de l'entreprise sur 06 critères.

15. Attribution du Marché

Le Maire de la Commune de Kar-Hay, Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre, qualifiée techniquement, aura été évaluée la moins-disante après vérifications de ses prix et jugée substantiellement conforme au Dossier d'Appel d'Offres.

16. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de quatre -vingt -dix (90) jours, à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours et aux heures ouvrables, auprès du Bureau du Suivi des Marchés et des Projets de la Commune de Kar-Hay, BP 02 Kar-Hay ; Téléphone **652 5761 12/ 697 18 85 66.**

Toute tentative de corruption avérée ou faits de mauvaises pratiques devra être signalée par écrit et messagerie téléphonique au Ministre Délégué à la Présidence de la République chargé des Marchés Publics avec copies au President de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et au Délégué Régional des Marchés Publics de l'Extrême-Nord aux numéros suivants : **652 5761 12/ 697 18 85 66.**

Kar-Hay, le 27 FEV 2025

**Le Maire de la Commune de Kar-Hay,
(Autorité Contractante)**



Ampliations :

- MINMAP/DGMI (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- DDMP/SMI (pour archivage)
- COMMUNE/ KAR-HAY (pour information et affichage)
- AFFICHAGE/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)